

Budgétisation des mesures du Plan de Lutte contre la pauvreté

En gras, les montants relatifs aux mesures qui sont directement liées à l'opérationnalisation du Plan (hors études et communication).

En gras mais entre parenthèses, les montants liés à des dispositifs plus vastes mais qui ont été redéfinis ou créés afin de prévoir un accès plus aisé pour les publics précarisés sans pour autant leur être exclusivement réservés.

1.	LOGEMENT	Budget	Allocations budgétaires
1.1.	Favoriser l'accès au logement		
1.1.1.	Créer un fonds régional de garanties locatives	Sans objet	
1.1.2.	Protéger le locataire dans le cadre des contrats de location (via l'établissement d'une grille indicative de référence des loyers et l'adoption d'un « contrat de bail type »)	Étude réalisée dans le cadre des missions couvertes par la subvention annuelle de fonctionnement du CEHD	AB 33.04 - prog 16.11
1.1.3.	Développer les expériences-pilotes permettant de sécuriser le paiement des loyers (mandat irrévocable via les CPAS)		
1.1.4.	Favoriser le développement des « capteurs logement »	75 000 euros en 2016 pour trois capteurs dans le cadre du Housing First + 25 000 euros supplémentaires chaque année à partir de 2017	AB 43.01 - prog 16.11
1.1.5.	Renforcer la lutte contre les marchands de sommeil	Sans objet	
1.1.6.	Lutter contre les discriminations dans le logement	20 000 euros en 2016 pour plan de communication à destination des agences immobilières et des propriétaires	AB 12.02 - prog 16.11
1.1.7.	Réformer les systèmes d'attribution des logements publics	Sans objet	
1.1.8.	Augmenter l'offre en matière de prêts hypothécaires sociaux (mise en place d'un « access pass » qui simplifie les formules de prêts hypothécaires sociaux et les complète notamment en permettant le	(En 2016, 43 mio sont consacrés pour couvrir le	AB 51.05 - prog 16.11 AB 51.03 - prog 16.11

	financement de la dernière quotité du crédit non-octroyée par le système bancaire).	différentiel entre le taux des accesspacks (prêts hypothécaires sociaux) et le taux de financement des deux organismes prêteurs (SWCS et FLW) et permettront d'octroyer 500 mios de prêts sociaux.)	
1.1.9.	Réformer le bonus logement et développer le chèque-habitat. (la mesure « chèque-habitat » entrera en vigueur avec effet rétroactif au 01/01/16 mais toute la charge budgétaire portera sur 2017 vu que c'est une mesure fiscale)	(66 mios en 2017 qui vont monter en puissance au rythme de l'extinction des ex bonus logement pour atteindre 660 mios dans dix ans)	/
1.2.	Accroître la qualité de vie dans le logement		
1.2.1.	Renforcer les soutiens régionaux visant à améliorer la qualité du logement et/ou sa performance énergétique (« eco-pack » et « ren-pack » intégrant des primes venant en déduction des montants empruntés)	(Prêts : 95 mios en 2016 et 100 mios les années suivantes Primes : environ 42 mios /an)	Prêts : AB 81.01 – prog 16.41 AB 01.01 - prog 16.41 Primes : AB 53.04 - prog 16.11AB 53.02 - prog 16.31
1.2.2.	Soutenir le développement des commissions paritaires locatives	Via la réforme du logement public adoptée en première lecture	
1.2.3.	Renforcer l'accompagnement social des locataires des sociétés de logement de service public	Dans le cadre des moyens actuellement dédiés aux référents sociaux et à leur encadrement : 2,312 mios en 2016 (+ 0,106 mios par rapport à 2015)	AB 31.10 - prog 16.11
2.	ALIMENTATION		

2.1.	Favoriser la distribution des invendus alimentaires	Nouveau en 2016 : soutien de 3 projets visant à la redistribution des invendus pour un montant de 29 250 euros. Par ailleurs, dans le cadre de la SWDD, volet alimentation (et gaspillage alimentaire), un montant de plus de 100 k€ est prévu pour diverses actions.	AB 01.07 - prog. 16.42
2.2.	Favoriser la création et l'organisation d'épiceries sociales	Modalités de financement à conforter via le futur avant-projet de décret relatif à l'aide alimentaire (2017)	AB à créer
2.3.	Encourager le développement de plateformes d'achats solidaires	Modalités de financement à conforter via le futur avant-projet de décret relatif à l'aide alimentaire (2017)	AB à créer
2.4.	Intégrer une dimension « lutte contre la pauvreté » dans le Plan « nutrition santé »		
3.	ENERGIE		
3.1.	Améliorer la performance énergétique des logements		
3.1.1.	Réformer les primes	Cfr. point 1.2.1 ci-dessus	Primes : AB 53.04 – prog 16.11 AB 53.02 - prog 16.31
3.1.2.	Réformer les prêts	Cfr. point 1.2.1 ci-dessus	Prêts : AB 81.01 – prog 16.41 AB 01.01 - prog 16.41
3.2.	Favoriser l'accès à l'énergie		
3.2.1.	(Assurer une tarification progressive et solidaire de l'énergie) Financer	+ 5 mios à partir de 2017	AB 01.01 - prog 16.31

	des mesures de réduction structurelle de la consommation énergétique à destination des publics défavorisés et ce, via les CPAS		
3.2.2.	Élargir la notion de « client protégé »	Sans objet	
3.2.3.	Définir la notion de plan de paiement raisonnable	Sans objet	
3.2.4.	Évaluer les compteurs à budget prépayés en gaz et en électricité	Evaluation en cours via la CWAPE	
3.3.	Renforcer la sensibilisation et l'accompagnement spécifiques aux publics précaires		
3.3.1.	Renforcer le rôle d'accompagnement social des entités locales		
3.3.2.	Rationaliser les différents dispositifs d'accompagnement des publics précaires en matière d'énergie	Étude prévue en 2016 : 30 000 euros	AB 01.01 - prog 16.31
3.3.3.	Soutenir les fournisseurs d'énergie et les gestionnaires de réseau dans une démarche de responsabilité sociale		
4.	EAU		
4.1.	Optimaliser l'utilisation du fonds social de l'eau	En 2015, le montant du fonds social de l'eau a doublé : soit 3,9 mios (montant qui varie chaque année en fonction des m³ consommés), soit + 1,950 mios par rapport à 2014	
5.	SANTÉ		
5.1.	Augmenter l'accessibilité des services de santé de proximité		
	Soutenir l'installation de médecins généralistes dans les zones en pénurie	En 2016, un budget de 4.576.000€ a été dégagé pour les dispositifs impulseo (I, II et III)	AB 01.01 du programme 02.05 du budget de l'AVIQ
5.1.1.			
5.1.2.	Développer les maisons médicales (associations de santé intégrées ou ASI) : agrément de 8 nouvelles ASI début 2016 + agrément de 2 autres ASI dans le cadre du FEADER	En 2016, un budget supplémentaire de 560.000 € a été nécessaire pour le subventionnement de 8 nouvelles ASI (sur une	AB 33.01 du programme 02.05 et AB 43.02 du programme 02.05 du budget de l'AVIQ pour les ASI AB 01.06 du programme

		enveloppe globale de 3.687.000€ pour les ASI). Par ailleurs, 427.000 € ont été dégagés spécifiquement pour les projets FEADER en 2016.	02.01 du budget de l'AVIQ
	Sensibiliser les acteurs de soins de première ligne aux réalités de vie des personnes en situation de précarité	Via le financement des plateformes de concertation financées par la Région (1.542.000 en 2016 santé mentale, soins palliatifs). Par ailleurs, une subvention supplémentaire de 30.000 € a été accordée en 2016 à « Médecins du Monde » afin de soutenir les actions spécifiques pour les personnes précarisées (ouverture d'un nouveau MEDIBUS dans la province du Hainaut).	AB 33.05 du programme 02.05 du budget de l'AVIQ (PF palliatives) AB 33.07 du programme 02.06 du budget de l'AVIQ (PF santé mentale)
5.1.3.			
5.1.4.	Encourager les CPAS à mieux informer les populations fragiles sur les possibilités de suivi médical	Pas de budget supplémentaire prévu : action via circulaire	
5.2.	Augmenter l'accessibilité des publics précaires aux dispositifs de médecine préventive	Subvention du CCR pour le dépistage gratuit des cancers (1.290.000€ en 2016)	AB 33.02 du programme 02.04 du budget de l'AVIQ
5.3.	Améliorer la prise en charge efficiente des maladies chroniques pour les personnes précaires	Plan conjoint entre le fédéral et les entités fédérées. Le fédéral finance les projets-pilotes : 40.000€/an durant la	RML : 33.08 du programme 02.05 du budget de l'AVIQ CMG : AB 33.06 du

	Améliorer l'accessibilité des services du secteur de la santé mentale pour les publics précarisés	phase de conceptualisation (7 mois) et ensuite 150.000€/an pendant la phase d'exécution (4 ans). La Wallonie finance les RML (réseaux multidisciplinaires locaux) 1.627.000€ en 2016, les CMG (cercles de médecins généralistes) : 1.481.000€ en 2016.	programme 02.05 du budget de l'AViQ
5.4.	Favoriser la transparence et le contrôle des tarifs dans les structures de soins, d'accueil et d'hébergement	Étude en cours au sein du CRESAM concernant la double exclusion : pauvreté et problèmes de santé mentale (subvention 2015 au cressam : 223.000€)	AB 33.03 du programme 02.06 du budget de l'AViQ
5.5.	Soutenir une meilleure articulation des différents acteurs et lignes de soins	Pas de budget supplémentaire prévu	
5.6.		Budget de 902.000€ en 2016 pour soutenir l'échange électronique des données.	AB 33.03 et 33.05 du programme 02.05 du budget de l'AViQ
6.	POLITIQUES FAMILIALES		
6.1.	Tenir compte des spécificités des familles monoparentales dans le futur modèle d'allocations familiales	Etude en cours	
6.2.	Renforcer l'accessibilité des services d'aides familiales et de garde d'enfants malades		
7.	MOBILITE		
7.1.	Valoriser les tarifs préférentiels pratiqués par les TEC	env. 2,9 M€ /an correspondant à la non-indexation des tarifs	Prog. 14.03

		TEC	
7.2.	Soutenir le développement des services de transport d'intérêt général	18 000 euros en 2016 pour soutenir l'implantation des centrales des moins mobiles en Wallonie -	AB 01.03 du prog 14.02
	Soutenir le développement d'auto-écoles solidaires	Pas de budget spécifique – budget consacré aux prêts sociaux accompagnés : 0,25 mios	DO 17 Pr 13 AB 12.02
7.3.	Favoriser la mobilité et l'obtention du permis de conduire pour les publics fragilisés	300 000 euros par an (Forem via les Mire) soit + 300 000 euros par rapport à 2015	AB 41.08 - prog. 18.12
7.4.			
8.	TOURISME		
8.1.	Développer un projet spécifique de "tourisme pour tous" en Wallonie	40.000 € en 2016	Dotation de fonctionnement du Commissariat général au Tourisme AB 41.09 - prog.09.08
9.	NUMERIQUE		
9.1.	Impliquer les Espaces Publics Numériques (EPN) dans l'e-inclusion des citoyens	(création de 100 nouveaux EPN et 60 appels à projets + subvention de Technofutur TIC) soit 2,1 millions d'euros sur 4 ans (2016-2019) : +2 Mios par rapport à 2015	A.B 33.02 - prog 18.32 « Centre Technofutur TIC » A.B. 43.01 « Développement des EPN »
	Développer des formations aux TICS à destination des publics précaires	50 000 euros en 2016	AB 01.03 - prog 18.32 « Dépenses de toute nature relatives au Plan numérique »
9.2.			
10.	ACCES AUX DROITS		

10.1.	Automatiser certains droits dérivés wallons		
10.2.	Développer un portail Internet d'informations en lien avec la précarité	25 000 euros à la fédération des CPAS +50000 euros webdesign (SG) en 2016	AB 33.01 – Prog 10.02 et AB 74.03 – prog 10.02
11.	DEMARCHES PARTENARIALES		
11.1.	Réformer les Plans de Cohésion sociale		AB 43.17 - prog 17.02
11.2.	Favoriser l'achat de produits de seconde main dans les magasins d'économie sociale	25 000 euros en 2016 pour sensibiliser les CPAS et éditer une brochure sur les ressources	
12.	GOVERNANCE		
12.1.	Désigner un référent « lutte contre la pauvreté », s'appuyant sur un réseau de correspondants		
12.2.	Former les fonctionnaires wallons aux réalités de la précarité	20 000 euros par an	AB 12.03 PRG 11.04
12.3.	Intégrer les apports des témoins du vécu dans la mise en œuvre du Plan	154 000 euros (subvention MP au RWLP) / an pour opérationnalisation du Plan (+154 000 euros par rapport à 2015)	AB 33.10 – prog. 10.03
12.4.	Assurer une appropriation du Plan par les acteurs de terrain de première ligne et les publics cibles	Edition brochure : 3700 euros en 2016	AB 12.03 du programme 10.03
12.5.	Assurer un suivi de la mise en œuvre du Plan et son évaluation		

Au-delà des mesures précises du PLCP, certains dispositifs wallons plus vastes ont été amplifiés sous cette législature afin d'accroître leur impact sur la réduction des inégalités en Wallonie :

- ☒ **Dispositif global d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (25 mios en 2016 soit +13 mios par rapport à 2015)**

- **Parcours d'intégration** : 16 mios en 2016 dans les compétences du Ministre Prévot (+ 4 mios par rapport à 2015) et + 5 mios en 2016 en matière d'orientation et d'insertion socio-professionnelle chez la Ministre Tillieux ;
- **Lutte contre le radicalisme** : + 2 mios en 2016 dans les compétences du Ministre Prévot et + 2 mios dans celles de la Ministre Tillieux + 2mios dans les compétences du Ministre Furlan AB 43.17 prog 17.02 ;
- ▣ **Surloyers** : remboursement du trop-perçu à la suite de l'annulation de la disposition par le Conseil d'État : 26 mios sur trois ans. 10 mios récurrents à partir de 2017 pour revoir le régime des surloyers et l'aligner au modèle de 1999 (à savoir pas de surloyer pour la première chambre excédentaire et diminution des montants pour les chambres excédentaires suivantes) ;
- ▣ **Politique des grandes villes** : 13 mios en 2016 (+ 5 mios par rapport à 2015) ;
AB 43.07 prog 16.03 : + 5 millions prévus en 2017 et anticipés en 2016.
- ▣ **Housing First** (reprise du projet initié par le fédéral pour les trois villes wallonnes) : 360 000 euros dans les compétences du Ministre Prévot en 2016.